

ÉTATS GÉNÉRAUX DU CŒUR DE VILLE : Désormais le samedi, c'est piéton

Action n°19. C'est ce samedi 24 juin, à 10h, que la Ville d'Alès a lancé l'expérimentation de la piétonisation de l'hyper-centre.

À partir de ce samedi 24 juin, les bornes se relèveront tous les samedis de 10h à 19h dans la rue Beauteville, le bas de la rue d'Avéjan, la rue du docteur Serres et une partie de la rue du 14-Juillet. Avec les espaces sans voiture de la Grand'rue, de l'Espace Jan Castagno et des rues des Mourgues, de la République et Sauvages, la municipalité d'Alès tente le coup de la piétonisation du cœur de ville, sept ans après un premier essai « *trop timide pour être convaincant* » se remémore Max Roustan, maire d'Alès, s'appuyant cette fois sur les souhaits exprimés par les usagers lors des États généraux du cœur de ville.

Une expérimentation

72,5 % des personnes d'Alès Agglomération interrogées lors de la grande enquête téléphonique (du 9 au 16 mars) estiment cette mesure "efficace" ou "très efficace" et y sont donc clairement favorables.

Pour se laisser le temps de mesurer les effets, en lien étroit avec les commerçants, la piétonisation va donc être expérimentée jusqu'en février 2018. « *Nous avons fait des réunions d'information et nous feront un point d'étape dans quelques mois. À la fin de l'expérimentation, nous déciderons collégialement* » rassure Max Roustan qui, d'un autre côté, veut aussi mesurer la satisfaction des usagers du centre-ville : « *Nous allons observer la fréquentation des rues, mais nous allons également être attentifs au ressenti que les gens partagent.* »

Numéro Vert : [0 800 540 540](tel:0800540540)

- **Mode d'emploi :** chaque rue est fermée par une borne rétractable électrique, avec un totem relié au poste de police municipale. La fermeture des rues à tous les véhicules à moteur est automatique tous les samedi, de 10h à 19h.
Exception : peuvent accéder avec un véhicule à moteur les pompiers, les ambulances, les riverains munis d'un bip, les médecins et infirmiers ou assistants de vie, ainsi que les navettes Alès'y.
- **Pour les riverains :** tout stationnement de véhicules est interdit dans ces rues. Les riverains doivent donc enlever leur voiture stationnée dans la rue avant 10h.
La Ville d'Alès accorde un bip par foyer de riverains pour accéder aux rues pendant une demi heure maximum. La vitesse est limitée à 20 km/h. Rendez-vous au poste de police municipale (1, rue Albert 1er) pour vous signaler avec un justificatif de domicile et la carte grise du véhicule.
- **Pour les commerçants :** les livraisons doivent être effectuées avant 10h.
- **Faire ses courses à Alès, c'est facile :** 5 parkings souterrains entourent le cœur de ville (2 160 places) et une heure de stationnement y est offerte. En surface, c'est ½ tarif pour la 1re heure de stationnement dans l'hyper-centre. 2 navettes gratuites sillonnent les rues non-stop.

A lire aussi

- [Les flux du cœur de ville d'Alès à la loupe](#)
- [Du 20 au 26 octobre, la semaine de la propreté fera la chasse aux mégots](#)
- [Des nouvelles "manageuses" pour le centre-ville d'Alès](#)
- [À Alès, bientôt une résidence multi-générationnelle](#)
- [Bientôt la fin des travaux à la médiathèque d'Alès](#)